



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
MAIRIE 22980 PLELAN-LE-PETIT
mairie.plelanlepetit@wanadoo.fr
☎ 02 96 27 60 38 – 📠 02 96 27 69 27

Enquête publique relative à l'établissement d'un plan d'alignement pour la rue du Cas des Noës

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PLELAN-LE-PETIT,

VU les articles L. 112-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière,
VU les articles L. 134-1 à R. 134-32 du code des relations entre le public et l'administration,
VU la délibération n° 130918-15 du conseil municipal en date du 13 septembre 2018, portant sur le lancement de la procédure d'alignement de la rue du Cas des Noës,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'établissement d'un plan d'alignement de la rue du Cas des Noës, pour une durée de 15 jours, du 02/12/2019 au 14/12/2019 inclus.

Article 2 : Le dossier d'enquête pour l'établissement du plan d'alignement de la rue du Cas des Noës comprend :

- 1- Notice explicative
- 2- Plan de situation
- 3- Plan cadastral
- 4- Etat parcellaire avec la liste des propriétaires concernés
- 5- Projet de plan d'alignement

Article 3 : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique conjointe pourra être consulté en place, 4 rue des Rouairies, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 – 12h30 // 13h30-17h00
Mardi : 8h30 – 12h30
Mercredi: 8h30 – 12h30 // 13h30-17h30
Jeudi: 8h30 – 12h30
Vendredi: 8h30 – 12h30
Samedi : 8h30 – 12h00

Article 4 : Monsieur Gérard VIGOUROUX est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- Mercredi 4 décembre 2019 de 10h00 à 12h00,
- Mercredi 11 décembre 2019 de 10h00 à 12h00,
- Samedi 14 décembre 2019 de 10h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du Commissaire-enquêteur :

Monsieur Gérard VIGOUROUX
Commissaire-enquêteur

Adresse postale : Mairie- 4 rue des Rouairies – 22980 Plélan-le-Petit

Adresse mail : mairie@plelanlepetit.fr (objet : observations enquête publique / rue du Cas des Noës)

Article 5 : Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de dépôt sera donné par voie d'affichage à la mairie, sur les lieux concernés et par tout autres procédés en usage dans la commune. Une annonce sera faite dans les journaux locaux, sur le panneau lumineux de la commune et sur le site internet de la commune.

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au procès-verbal du Commissaire-enquêteur.

Article 6 : Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet d'alignement de la rue du Cas des Noës.
En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

Article 7 : A l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le Commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Article 8 : Le conseil municipal délibérera sur le plan d'alignement après clôture de l'enquête publique.

Article 9 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PLÉLAN LE PETIT,
le 12/11/ 2019,
le Maire
Didier MIRIEL



DIFFUSIONS :

Le bénéficiaire pour attribution ;
La commune de PLÉLAN-LE-PETIT pour attribution.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.